



# **PREAVIS MUNICIPAL NO 2016/11**

## **Déplacement des tracés des conduites d'adduction d'eau des parcelles n° 36, 39, 40, 486, 508 et 523 et d'évacuation des eaux claires et des eaux usées entre le chemin Bourg-Dessus et la route du Village.**

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

### **1 Préambule :**

Dans le cadre des projets en cours sur les parcelles n° 40 (Lecouturier et Pichon ferme), 486 (Eric Thonney), 508 (Lecouturier et Pichon immeuble) et 523 (projet villas permis de construire au nom de Lecouturier et Pichon), la commune doit déplacer ses collecteurs d'eaux claires (EC), eaux usées (EU) et adduction d'eau (AD) existants qui traversent les périmètres de constructions et les parcelles communales n° 36 et 39.

### **2 Données PGEE :**

Le collecteur EC contournant la grande salle, provoquait des inondations dans le sous-sol du fait de la faible pente à cet endroit et de la structure des raccordements EC.

D'autre part, celui-ci récoltait les eaux de parcelles constructibles en amont et du chemin Bourg-Dessus.

Il était donc nécessaire de prévoir un dimensionnement de ce collecteur à saturation des zones.

Le rapport du 7 novembre 2014 du bureau GED, responsable du PGEE communal (Plan général d'évacuation des eaux), précise qu'il est nécessaire de poser un collecteur de diamètre 400mm en évitant au maximum des coudes trop importants.

Au vu du calcul de dimensionnement global des collecteurs EC à saturation des zones et afin de rationaliser l'utilisation des collecteurs existants ou à venir (projet de la "Route du Village"), le nouveau collecteur sera réalisé avec une chambre de partage qui évacuera env. 200 l/s sur un collecteur et env. 300 l/s sur un autre.

Le quartier des villas « Prologis » a été réalisé de manière indépendante.

### **3 Projet :**

#### **3.1 EC :**

Le détournement du collecteur ainsi que l'équipement du nouveau quartier a été prévu afin de minimiser l'ensemble des fouilles. Le nouveau collecteur EC sera en PP 400 SN12.

#### **3.2 EU :**

Une fouille commune est prévue pour la conduite EC et la conduite EU, qui sera en PP 200 SN12, et qui rejoindra le collecteur sur la "Rte du Village".

#### **3.3 AD :**

Après diverses discussions et pesées des intérêts, la Municipalité a décidé de déplacer la conduite d'adduction d'eau afin de la positionner en limite de parcelles. La nouvelle conduite sera en polyéthylène (PE) 100, diamètre 160/141 PN10. Les raccordements privés figureront dans le projet de fouille optimisé.

./.



## **Préavis municipal n° 2016/11 – Déplacement des tracés des conduites d'adduction d'eau des parcelles n° 36, 39, 40, 486, 508 et 523 et d'évacuation des eaux claires et des eaux usées entre le chemin Bourg-Dessus et la route du Village**

---

### **4 Devis :**

#### **4.1 Devis génie civil (GC):**

Sur la base de prix unitaires moyens pour la région, le bureau Gemetris a préparé la soumission de génie civil pour les travaux EU-EC-AD.

#### **4.2 Devis AD appareillage :**

Concernant l'appareillage, une estimation succincte des conduites et pièces à charge de la commune a été réalisée par le bureau Gemetris.

#### **4.3 Devis global y compris honoraires :**

- Estimatif EC :	CHF	150'788.95	
- Estimatif EU :	CHF	33'455.65	
- Estimatif AD GC :	CHF	35'268.90	
- Estimatif AD App. :	CHF	56'596.30	CHF 276'109.80

A ces montants sont ajoutés un montant pour imprévus d'environ 10%. CHF 27'611.00

L'ensemble des travaux représente un montant TTC de CHF 303'720.80

**Arrondi à** **CHF 305'000.00**

A noter qu'une subvention pour la conduite d'eau potable à recevoir de l'ECA n'est pas prise en compte dans le calcul de ce coût.

### **5 Financement :**

La Commune est le maître de l'ouvrage. Elle signe les contrats avec les entreprises adjudicatrices portant sur l'entier des travaux qu'elle paie entièrement avant de récupérer la subvention de l'ECA.

Les travaux seront financés par reprises sur les réserves :

- CHF 173'000.00 pour travaux futurs
- CHF 102'000.00 du réseau d'eau
- CHF 30'000.00 de l'épuration

Soit la totalité par reprises aux réserves. La subvention de l'ECA, lors de son encaissement, viendra reconstituer la réserve « réseau d'eau ».

### **Conclusion**

**Le Conseil général de Vulliens, dans sa séance du 8 décembre 2016,**

- **vu le préavis n° 2016/11 de la Municipalité du 7 novembre 2016,**
- **ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,**
- **considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,**



**Préavis municipal n° 2016/11 – Déplacement des tracés des conduites d'adduction d'eau des parcelles n° 36, 39, 40, 486, 508 et 523 et d'évacuation des eaux claires et des eaux usées entre le chemin Bourg-Dessus et la route du Village**

---

décide :

- 1) d'autoriser formellement la Municipalité à faire entreprendre les travaux de déplacement des tracés des conduites d'adduction d'eau et d'évacuation des eaux claires et des eaux usées des parcelles n° 36, 39, 40, 486, 508 et 523 entre le chemin Bourg-Dessus et la route du Village.
- 2) de lui accorder à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 305'000.00 TTC
- 3) prend acte que la dépense totale sera comptabilisée dans les comptes n° 460.501.00. pour la partie EU/EC, n° 810.504.00 pour la partie eau potable.
- 4) le financement sera assuré à hauteur de CHF 305 000 par reprise des réserves sur les comptes au bilan n° 2820.01 travaux futurs, n° 2810.02 réseau d'eau, n° 2800.01 égouts et épuration.
- 5) prend acte que la dépense totale sera amortie au fur et à mesure des possibilités des comptes communaux, avec durée maximale de trente ans.

Annexe : Plan 2519-2/1 au format A0H au 1:250

Au Nom de la Municipalité  
Le Syndic La Secrétaire

 

O. Hähni \* N. Matti



Adopté par la Municipalité en séance du 7 novembre 2016  
Municipal responsable : M. Yvan Cherpillod